

FORMER AUX MÉTIERS DE DEMAIN



5 PARCOURS DE FORMATION

- Management de projet, Marketing de Produits de Santé (MPPS)
- Conception et Production des Produits de Santé (CPPS)
 - Médicaments
 - Cosmétiques
- Management des Opérations Cliniques et Data Management (MODM)
 - Coordination d'études cliniques
 - Gestion de bases de données cliniques
- Management de projet en Environnement-Santé (MPES)
- Dispositifs Médicaux : de la Conception à la Commercialisation (DMCC)

DEPUIS SA CRÉATION EN 1991, PLUS DE 2000 DIPLÔMÉS DONT :
1 426 INSCRITS EN ALTERNANCE

91 % D'INSERTION PROFESSIONNELLE APRÈS LE DIPLÔME (30 MOIS)

UN ACCOMPAGNEMENT PRIVILÉGIÉ DE L'ÉTUDIANT JUSQU'À SON ENTRÉE DANS LE MONDE DU TRAVAIL

De très nombreuses entreprises ont déjà accueilli nos étudiants en stage ou en apprentissage où ils ont pu bénéficier de leurs richesses et de leur expertise professionnelle. Nombreuses aussi sont les entreprises qui ont embauché nos jeunes diplômés. Ces liens forts qui existent entre notre formation et le milieu industriel garantissent à la fois l'avenir professionnel de nos étudiants mais aussi la pérennité des entreprises et de l'université.

La taxe d'apprentissage représente pour notre formation une ressource financière essentielle. Elle nous permet d'acquérir des équipements de haut niveau, d'intégrer dans notre formation les nouveaux outils de gestion et de communication, de compléter nos formations en faisant intervenir des professionnels.

Les financements via la taxe d'apprentissage sont destinés en premier lieu aux équipements pédagogiques et contribuent directement à l'amélioration des conditions d'études.

PROJETS RÉALISÉS EN 2018

GRÂCE AUX FINANCEMENTS DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE



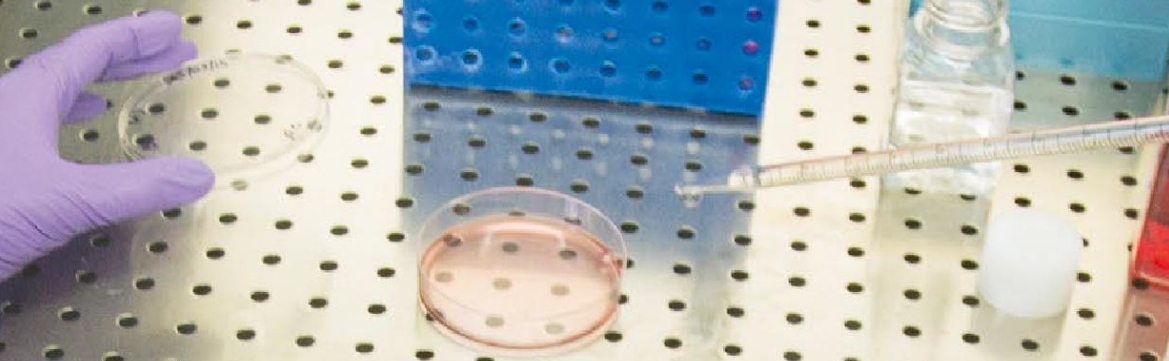
AMÉNAGEMENT D'UN LEARNING LAB



CRÉATION D'UNE PLATEFORME
PÉDAGOGIQUE D'IMPRESSION 3D

RÉPONDRE

AUX DÉFIS DE L'INNOVATION



La taxe d'apprentissage est pour l'entreprise une occasion de renforcer son partenariat avec la formation Ingénierie de la Santé, une manière habile et efficace de valoriser l'utilisation de cet impôt.

Le versement de la taxe d'apprentissage à destination de notre formation est le moyen le plus direct pour votre entreprise de contribuer à l'excellence, à la pérennité et au développement de nouveaux projets de formation.

Elle nous permet d'accompagner les étudiants vers la réussite grâce à des dispositifs efficaces et innovants.

La taxe d'apprentissage se situe au cœur des enjeux du numérique et valorise les projets novateurs, tournés vers les nouveaux modes de transmission du savoir.

Notre Formation est habilitée à recevoir la taxe d'apprentissage au titre de la catégorie B (hors-quota).

FORMULAIRE DE PROMESSE DE VERSEMENT

ETAPE 1 : Mentionner sur votre bordereau de versement que le hors-quota (ou barème) de votre taxe d'apprentissage est attribué à :
INGÉNIERIE DE LA SANTÉ MONTPELLIER - CODE UAI 0342321N

Pour que le versement que vous souhaitez attribuer à la formation INGÉNIERIE DE LA SANTÉ MONTPELLIER soit bien identifié et redirigé des services centraux de l'Université jusqu'à nous, il est impératif de mentionner le nom INGÉNIERIE DE LA SANTÉ MONTPELLIER ainsi que notre numéro d'habilitation (code UAI) : 0342321N.

ETAPE 2 : Afin d'assurer le suivi de votre versement, merci de nous retourner cette promesse de versement AVANT LE 1^{er} MARS 2020 :

- ▷ Par mail : myriam.sanchez@umontpellier.fr
- ▷ Par courrier à l'adresse suivante : Formation Ingénierie de la Santé UFR Pharmacie, 15 avenue Charles Flahault - BP 14491, 34093 Montpellier cedex 5

Oui, nous nous engageons à verser notre taxe d'apprentissage à la formation INGÉNIERIE DE LA SANTÉ MONTPELLIER

VOTRE ENTREPRISE :

ADRESSE :

VILLE :

CODE POSTAL :

CONTACT TAXE D'APPRENTISSAGE :

FONCTION :

MAIL :

TEL :

ORGANISME COLLECTEUR :

MONTANT AFFECTÉ :

www.ingenierie-sante.edu.umontpellier.fr
04.11.75.94.20

Votre contact INGÉNIERIE DE LA SANTÉ MONTPELLIER
Myriam SANCHEZ myriam.sanchez@umontpellier.fr